

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 991

présenté par

M. Poisson, M. Abad, M. Ollier, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moreau, M. Straumann, M. Sermier,
Mme Poletti, M. Hetzel, M. Dhucq, Mme Louwagie, M. Gosselin, Mme Genevard, M. Saddier et
M. Cinieri

ARTICLE 12

I. – À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« naturelles, forestières et ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer les mots :

« naturels, forestiers et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'élargissement du champ d'intervention des CDCEA aux espaces naturels et forestiers risque de diluer la problématique des espaces agricoles dans celle de l'ensemble des espaces dits «ouverts ». Par ailleurs, la nécessité de freiner l'effritement du foncier est, pour ces espaces, bien moindre et sans aucune mesure par rapport aux espaces agricoles, dont l'érosion des surfaces est alarmante et nécessite un cadre de suivi spécifique.